Publication le 4/07/24

YERRES

*Secrétariat général*
*N° tél. : 01.69.49.76.18*
*N/Réf. : OC/ED/FBT*

**Arrêté n° 2024/291**
**(Série A)**

**OBJET : Arrêté de fermeture temporaire du City Stade des Tournelles, sis rue Jean Bouin/rue des Tournelles à Yerres.**

Le Maire de la Commune de Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2212-2 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT) relatifs aux dispositions générales en matière de Police,

CONSIDERANT que des travaux de rénovation totale du City Stade, sis rue Jean Bouin/rue des Tournelles à Yerres, vont être réalisés de mi-juin à mi-juillet 2024,

CONSIDERANT que ces travaux ne peuvent pas être exécutés en site occupé, au risque de mettre en danger les usagers présents sur le terrain,

Qu'il y a lieu, en conséquence, d'interdire son accès et utilisation jusqu'à la fin de la réalisation des travaux,

**ARRETE**

**Article 1er :** En raison des motifs susvisés, l'accès au City Stade, sis rue Jean Bouin/rue des Tournelles à Yerres, est interdit au public durant la durée des travaux du 15 juillet et 15 août 2024.

**Article 2** : Une fois les travaux terminés, un nouvel arrêté rapportera le présent et aura pour objet la réouverture dudit site.

**Article 3** : Cette disposition sera effective une fois le présent arrêté exécutoire.

**Article 4** : Le personnel municipal est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise au Préfet chargé de l'Arrondissement d'Evry.

Fait à Yerres,
Le Maire,
Conseiller Départemental,

Signé électroniquement par
Olivier CLODONG

MAIRIE D'YERRES * 91 (ESSONNE) 21 *

Le 4 juillet 2024
Olivier CLODONG

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20240704-2024-291-AR
Date de réception préfecture : 04/07/2024